

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière du 14 avril 2011**

Titre : La Loire, un fleuve à respecter, un atout à valoriser

I/ Introduction

Notre région Centre est irriguée par la Loire et ses affluents et cette appartenance au bassin ligérien lui donne son identité géographique et paysagère. Le lien, immémorial et universel entre les hommes et leur fleuve, s'inscrit d'abord dans le rapport à l'eau, élément vital et nourricier. Mais la masse d'eau est aussi un support de déplacements et donc d'échanges. Le fleuve est une coupure naturelle qui délimite un territoire et protège. Toutes les villes du monde sont installées au bord des rivières et des fleuves. Parfois, la conjonction des crues et des marées enflent le fleuve, le font sortir de son lit et tout emporter dans une violence inouïe.

Mais la Loire, lorsqu'elle traverse notre région, reste à la fois sereine et sauvage, et on a peine à imaginer ses furies car la dernière crue centennale date de 1856.

Lorsqu'il s'agit d'évoquer la Loire, nous avons plutôt en tête de grands paysages ouverts sur des coteaux généreux de vignes et de vergers, ponctués de merveilleux châteaux et de jardins ordonnés à la mode de France. C'est la Vallée des rois, depuis Charles VII et jusqu'à François 1^{er} qui y écrivirent de grandes pages de l'Histoire de France. C'est cette alliance unique au monde, de la culture et de la nature qui nous a valu l'inscription de la Loire moyenne au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO. La Renaissance s'est ici exprimée avec génie, et nous avons à cœur, en notre 21^{ème} siècle, de nous engager encore plus avant dans cette alliance, pour que les jardins de Chaumont, les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, la création contemporaine et les diverses manifestations qui favorisent la rencontre entre les habitants et leur fleuve, fassent écho aux audaces du passé qui firent s'élever les châteaux de Chambord et d'Amboise.

Mais la Loire, au-delà des ces réalités patrimoniales célèbres dans le monde entier, ce sont aussi des grèves, des quais, des levées, des turcies, barrages naturels ou œuvres des hommes qui pour se protéger ont élevés ces défenses contre les excès des crues. C'est un habitat et ce sont des routes et des ponts, car puisque les hommes aiment ce fleuve, ils ont toujours investi ses promontoires, recherché les gués et souvent pris le risque de s'établir dans son lit. La « Loire à vélo » permet, au rythme d'une itinérance douce, de découvrir et de goûter les mille charmes du fleuve.

Pourtant, la Loire reste sauvage. Sa faune, sa flore et ses biotopes sont en danger, et son rôle d'espace de passage pour les oiseaux migrateurs est si important qu'il nous faut la protéger en envisageant l'avenir d'une biodiversité à l'échelle de l'Europe et de l'Afrique.

Face à l'ensemble de ces enjeux liés à la Loire, la Région Centre s'est investie de différentes manières, et ce rapport vise à rendre compte des principales initiatives et démarches qui portent notre action, en particulier à travers la Mission Val de Loire et le Plan Loire Grandeur Nature dont un avenant de révision à mi-parcours est proposé à la signature de la Région.

II / Val de Loire, patrimoine mondial

Le Val de Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2000 au titre des paysages culturels vivants est le site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Le territoire s'étend sur une longueur de 280 km et une superficie de 800 km², depuis Sully-sur-Loire en région Centre jusqu'à Chalonnes-sur-Loire en région Pays de la Loire. Il concerne 2 régions, 4 départements, 6 agglomérations, 11 pays, 1 parc naturel régional, 160 communes et accueille une population de plus d'un million d'habitants.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue une reconnaissance internationale et consacre plusieurs décennies d'efforts d'une politique publique dont le Plan Loire grandeur nature adopté en 1994, représente une étape majeure.

Dès l'inscription, les Régions ont souhaité que cette distinction exceptionnelle puisse être le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du Val de Loire dans le respect de son intégrité patrimoniale pour faire vivre et partager la valeur universelle de ce paysage culturel vivant. En concertation avec l'Etat et l'UNESCO, un dispositif de gouvernance innovant et décentralisé a été mis en place dès 2002, qui comprend trois éléments :

- un organe d'orientation, co-présidé par l'Etat et les Régions qui rassemble les principales collectivités publiques du site : la Conférence territoriale.
- une instance de concertation qui permet de rassembler dans le cadre de rendez vous annuels des représentants de tous les acteurs concernés : Les rendez-vous du Val de Loire
- un organe opérationnel : la Mission Val de Loire

II-1 La Mission La Val de Loire

Depuis 2002, le Syndicat Mixte « Mission Val de Loire » réunit les Régions Centre et Pays-de-la-Loire. Une équipe composée d'une dizaine de personnes a été recrutée en agrégeant des compétences de très haut niveau dans le domaine de l'animation culturelle, du conseil aux collectivités à travers les problématiques du paysage et de l'aménagement fluvial, ou de la communication. Dotée d'un budget statutaire d'environ 1 million d'euros, la Mission Val de Loire sollicite des financements complémentaires pour des actions spécifiques permettant de mener des démarches d'animation, de communication ou d'ingénierie.

La Présidence de la Mission va, en alternance, à un élu de chaque Région. Actuellement, c'est Jacques AUXIETTE, Président de la Région des Pays-de-la-Loire qui assume cette présidence, tandis que la nouvelle Directrice, Isabelle LONGUET a remplacé Dominique TREMBLAY qui remplissait cette fonction depuis la création du Syndicat Mixte. Les 10 ans de l'inscription, en novembre 2010, ont été l'occasion de mettre en valeur l'action remarquable de la Mission Val de Loire.

A- Une appropriation des valeurs de l'inscription

L'appropriation a été recherchée depuis l'inscription UNESCO par la mobilisation au sein de la Mission Val de Loire de moyens de communication et de pédagogie susceptibles de toucher le grand public :

- *Un site internet dédié valde Loire.org* a été créé en 2004 ;
- *La presse* (journaux, radios locales, télévisions locales et régionales) est sollicitée lors des moments institutionnels (Réunions de la Conférence territoriale, rencontres avec les représentants élus communaux et intercommunaux), pour la présentation d'actions pilotes, ainsi que lors des évènements qui portent les valeurs de l'inscription (Rendez-vous du patrimoine mondial, festivals de Loire, ...) ;
- *Une brochure de présentation* des caractéristiques de l'inscription est diffusée dans les principaux lieux de visites (400 000 exemplaires diffusés depuis 2002) ;
- *Des panneaux de présentation du site inscrit* ont été installés à l'entrée de monuments du Val de Loire comme le Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, le Domaine de Chambord, le Château royal d'Amboise, le Château de Villandry, l'Abbaye royale de Fontevraud.

L'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO s'appuie sur le développement d'un sentiment d'appartenance. C'est l'objet de la signalétique originale qui a été financée par les deux Conseils régions et mise en place par la Mission val de Loire, dans toutes les communes du site, le Girouet, un dispositif évoquant le patrimoine ligérien avec une dimension contemporaine.

La diffusion du label Val de Loire Patrimoine mondial

Le label Val de Loire – Patrimoine mondial a fait l'objet d'un dépôt de marque (auprès de l'INPI) par l'Etat qui en a délégué la gestion à la Mission Val de Loire selon un régime d'autorisation permettant la labellisation de projets portés par des acteurs publics (Collectivités locales, Établissements publics, PNR, associations) et acteurs privés (les gestionnaires de sites touristiques et culturels). Les communes, sites ambassadeurs et acteurs relais sont des partenaires privilégiés pour la diffusion du label.

A ce jour, 500 autorisations d'utilisation ont été délivrées par la Mission, majoritairement dans les domaines du tourisme, de la culture et des évènements. Cette gestion du label a permis d'éviter les dérives d'utilisation sans rapport avec l'exigence de qualité que doit véhiculer la marque « Val de Loire Patrimoine mondial ». Elle a été à l'origine de relations multiples avec les acteurs et collectivités du site et a contribué à la lisibilité de l'inscription UNESCO.

B- Une réconciliation du Val avec son fleuve

Des berges de Loire accessibles et mieux entretenues

L'action des collectivités du site s'est traduite par de nombreuses initiatives de restauration, d'entretien et de mise en valeur des berges du fleuve : reconquête des prairies alluviales du lit mineur, restauration et entretien des espaces naturels de Loire, notamment dans le cadre des directives « Oiseaux et habitats » du réseau européen « Natura 2000 », création de sentiers d'interprétation, cheminements piétonniers et cyclistes. Le circuit «Loire à vélo», initiative portée par les Régions Centre et Pays de la Loire, reconvertit les 600 kms de levées de Loire en véritables belvédères de découverte des paysages fluviaux.

La Mission Val de Loire a accompagné ces initiatives en organisant des échanges d'expériences et des opérations pilotes à l'image de celle conduite avec la Caisse d'épargne Centre Loire et le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre : 14 chantiers au fil de la Loire associaient ingénierie du génie végétal, formation de personnes en réinsertion et sensibilisation des populations riveraines du fleuve.

La renaissance de la navigation en Loire

Le schéma d'orientation « marines et ports de Loire » réalisé en 2007, à l'initiative de la Mission Val de Loire a été efficacement accompagné par des dispositifs régionaux (Région Centre et Pays de la Loire) et départementaux (Loiret, Indre et Loire et Maine et Loire) de soutien à la batellerie de Loire, à l'aménagement des ports de Loire et au développement du tourisme fluvial.

Au total, la Loire compte plus de 150 bateaux traditionnels dont la moitié construite par des associations durant ces 5 dernières années. 23 « bateaux à passagers » d'une capacité d'accueil touristique de 850 personnes, proposent des prestations valorisant un tourisme de nature et de culture sur le site Unesco du Val de Loire. Les difficultés réelles de navigation en Loire freinent cet essor au profit d'embarcations plus légères, les canoës-kayaks mieux adaptés à des offres sportives de tourisme de nature : un millier est actuellement disponible à la location sur le site inscrit. Une mise en réseau des entreprises de location permet de créer des offres d'itinérance en lien avec le cyclotourisme.

Des projets publics d'envergure de « Ports de Loire »

Certaines collectivités se sont engagées dans la restauration et l'adaptation des quais et cales aux nouvelles formes de navigation. L'agglomération orléanaise a choisi d'investir dans son « port de Loire » pour renforcer son identité et son image de ville de Loire. Chalonnes-sur-Loire a fait le même choix. Des communes rurales comme La Possonnière ou La Ménitric rénovent leur port pour actualiser leur offre touristique.

Depuis 2009, le Conseil général d'Indre et Loire s'investit dans une politique publique ambitieuse avec la réhabilitation, en 4 ans, d'une dizaine de ports de Loire. A l'échelle du site, six projets sont actuellement en cours d'étude dont trois en Indre-et-Loire et un qui associe deux communes du Loiret (Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel).

Toutes les grandes villes du site, Angers, Chinon, Tours, Amboise, Blois et Orléans ont libéré leurs quais et cales des voitures et recrées des espaces publics de promenade. Saumur s'investit dans la reconquête de son front de Loire avec le lancement, en juin 2010, d'un ambitieux concours d'architecture et d'urbanisme qui réfléchit l'avenir de la ville historique au-delà de la transformation de ses quais de Loire.

Tous ces projets publics d'envergure partagent le même objectif : la reconquête de la prestigieuse image de Loire en lien avec son paysage urbain historique.

C- Un essor et un enrichissement des offres touristique associant Nature et Culture

Le maintien, voire la reprise du « tourisme des châteaux »

Le Val de Loire concentre sur son parcours, sites et monuments, aux chiffres de fréquentation importants. Ainsi, les 19 grands sites patrimoniaux engagés dans la démarche d'excellence, représentent près de 5 millions de visiteurs annuels s'acquittant d'un droit d'entrée. En 2009, ils ont enregistré une hausse de fréquentation de 5% supérieure à celle de 2008, année déjà bien référencée.

L'importance économique du tourisme en Val de Loire

La contribution de l'inscription UNESCO à la fréquentation des espaces de Loire et des sites historiques reste difficilement mesurable. Cette fréquentation peut néanmoins être évaluée à l'aide d'indicateurs renseignés par les professionnels et institutionnels du tourisme.

Ainsi, en région Centre, l'essentiel de la fréquentation touristique s'est concentrée sur les 3 départements inclus dans le périmètre inscrit. Les 26 000 emplois salariés liés au secteur du tourisme représentent 2,8% de l'emploi touristique en France métropolitaine et placent la région Centre au 11ème rang des régions françaises. Ils représentent 3,3% de l'emploi salarié de la région (la moyenne nationale atteint 4,4%) soit le 18ème rang des régions. Le Val de Loire concentre 56% de l'emploi salarié total, mais 61% de l'emploi touristique de la région Centre, soit 16 000 emplois salariés. *(Source INSEE Centre, 2007)*

La région Centre accueille chaque année 9 millions de visiteurs, dépensant près de 900 millions d'euros pendant leurs séjours ou excursions, et enregistre près de 18,5 millions de nuitées. Ce sont des résidents français pour près de 87% des visiteurs (8 millions) représentant 78% du nombre de nuitées (14,4 millions) et des touristes étrangers pour 13% des visiteurs (1 million) représentant 22% des nuitées (4 millions). *(Source: Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Direction du Tourisme et CRT Centre- "Les chiffres clés du Tourisme 2007")*

Le renforcement de la destination internationale « Val de Loire »

Le Val de Loire, avec l'action du Comité Régional du Tourisme du Centre, de la SEM tourisme des Pays de la Loire et des quatre Comités Départementaux du Tourisme, conforte sa position de destination internationale, avec les axes de travail suivants :

- Faire de la vallée de la Loire une destination de tourisme durable associant Nature et Culture, en mettant les habitants au cœur du développement touristique, en tant qu'hébergeurs, acteurs de leur environnement, animateurs de l'offre, mais aussi clients et ambassadeurs de leur territoire.
- Affirmer la démarche d'excellence des grands sites patrimoniaux du Val de Loire, portant sur la promotion à l'international, l'accessibilité à tous les publics, le développement de dispositifs de visite.
- Affirmer « La Loire à Vélo », permettant d'offrir une découverte renouvelée du patrimoine et des paysages ligériens, proposant un aménagement sécurisé et respectueux de l'environnement ligérien.

Cet objectif doit se traduire par une exigence forte sur le niveau de la qualité d'accueil et des services. La Mission Val de Loire contribue à cet objectif, mandatée par les régions Centre et Pays de la Loire, par un suivi de la gestion de la marque « Loire à vélo » et l'animation du réseau des grands sites.

D- Un vrai projet territorial à l'échelle de 280 kms

Une prise en compte de l'identité UNESCO du site dans les politiques d'aménagement.

Ces 10 dernières années ont été marquées par des interventions des collectivités soutenues par les politiques territoriales des régions Centre et Pays de la Loire, ainsi que de l'Etat, en matière de protection et valorisation des patrimoines et paysages remarquables.

Ces actions se sont matérialisées par des politiques de réhabilitation des centres urbains historiques des villes (Angers, Saumur, Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans), de restauration de monuments historiques (programme de restauration des cathédrales et du patrimoine dans les petites communes), l'enfouissement de réseaux et la requalification de nombreux centres-bourgs des villages de Loire, la création de grands parcs urbains de Loire dans les grandes agglomérations (Parc Balzac/Angers Loire Développement, Parc de la gloriette/ Agglomération Tours Plus, Parc de Mées/Agglopolys, Parc Floral de la Source/Agglo d'Orléans).

Les outils de planification du territoire se sont actualisés :

- Toutes les communes riveraines du site sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations, doublées, pour certaines, de Plan de Prévention des Risques naturels d'éboulements pour traiter les fronts troglodytes de Loire, notamment dans le Maine et Loire et en Touraine.
- Les Plans locaux d'urbanisme attestent d'une meilleure prise de conscience de la nécessaire maîtrise du développement urbain. Les SCOT permettent d'envisager les enjeux paysagers aux échelles intercommunales.

A noter des initiatives de protection des espaces agricoles périurbains avec la mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur l'aire d'AOC de Montlouis-sur-Loire, initiative actuellement en cours d'étude sur l'aire d'AOC de Vouvray ou l'engagement des collectivités du site dans une charte d'excellence en matière de maîtrise de l'affichage publicitaire.

Le renouvellement de la Charte du Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine, en 2008, a été l'occasion d'affirmer les priorités et les outils de développement durable des espaces ligériens. Le parc est plus que jamais, un territoire d'expérimentation des paysages de demain.

La Mission Val de Loire a conduit un travail d'expertise dont les résultats ont été présentés dans les cahiers du Val de Loire n°1, 2, 3 et 4. Cette dernière brochure « Un Projet pour les paysages du Val de Loire » constitue une des bases d'expertise pour le Plan de gestion du site UNESCO.

Une campagne d'information grand public sur les paysages

Ce travail d'expertise fut, aussi, le point de départ de la campagne grand public d'information « Vivre les paysages du Val de Loire » initiée par la Mission Val de Loire, avec les régions Centre et Pays de la Loire, en 2009 et 2010.

40 soirées et rencontres ont été organisées en lien avec une diversité de partenaires, collectivités, associations de naturalistes et de protection de l'environnement, établissements publics culturels et professionnels du patrimoine et du paysage. Elles ont été des moments essentiels de découverte et d'échange avec les habitants sur le sens de l'inscription et les enjeux de protection et de mise en valeur des paysages patrimoniaux du Val de Loire.

E- Une mise en perspective internationale de l'action publique

L'inscription UNESCO du Val de Loire a été l'occasion de construire de nouveaux échanges internationaux, en s'appuyant sur le réseau mondial des sites de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le réseau Vitour, le réseau des Vignobles du patrimoine mondial

La Mission Val de Loire et l'Interprofession des vins de Loire ont fondé le « Réseau européen des Vignobles du patrimoine mondial » qui organise des échanges d'expériences entre la communauté viticole du Val de Loire et 10 régions européennes viticoles parmi les plus prestigieuses, dont la région historique de Tokay (Hongrie), la haute vallée du Rhin (Allemagne), la vallée de la Wachau (Autriche), la vallée d'Orcia (Italie), la Vallée du Haut Douro (Portugal) et, bien sur, la juridiction de Saint-Emilion en France.

Ce réseau d'expertise partage les mêmes engagements vis-à-vis de l'UNESCO, préserver cette culture multiséculaire paysagère, en rappeler son unicité face à la concurrence du nouveau monde et la faire découvrir avec la création de circuits culturels d'oenotourisme.

Depuis 2005, la Mission Val de Loire s'implique, avec le soutien des deux régions, dans cette stratégie de marketing territorial qui permet aux 65 AOC du Val de Loire de défendre la valeur de leurs terroirs face à l'étalement urbain et de maintenir la qualité des paysages du site UNESCO.

Le « jumelage » de la Loire avec les grands fleuves du monde

La Mission Val de Loire s'est principalement investie dans trois projets au service des deux régions Centre et Pays de la Loire.

Loire – Niger

Au Mali, la Mission Val de Loire a aidé l'Assemblée Régionale de Mopti, partenaire de la Région Centre, à déposer un dossier européen sur un projet de Maison du delta à Mopti dans le delta intérieur du Niger et a animé des séminaires sur l'aménagement de Mopti, port de pêche, prenant en compte sa situation portuaire et endiguée au centre du delta. Il a aussi coordonné la mise en place d'une formation continue en gestion de l'eau et du patrimoine à l'Université de Bamako en partenariat avec des universités ligériennes.

Loire – Mékong

A Luang Prabang au Laos, la Mission Val de Loire a piloté des opérations menées par le CIRAD portant sur l'agriculture de conservation sur des pentes du bassin versant de la Nam Khan, pour le compte du partenaire local de la Région Centre.

Loire – Lacs de Tanganyika

Au Burundi, pour le compte de la Région des Pays de la Loire et de ses partenaires, elle a facilité des études techniques menées par un consultant-chef de projet sur la préservation des berges du lac Tanganyika et des cours d'eau dans la ville de Bujumbura, capitale du pays.

Ces différents projets soutenus par le Ministère français des Affaires Etrangères la Commission Européenne, et impliquant divers partenaires ligériens, outre les Régions parties prenantes prioritaires, et autres (CIRAD, IRD, UNESCO, universités,...), ont permis de partager des savoir-faire en matière de préservation des patrimoines, naturels et culturels, associés aux corridors fluviaux et milieux humides.

Aujourd'hui, il faut continuer à travailler à la prise en compte du patrimoine et paysages du site Val de Loire dans le développement à venir, et à imaginer le futur de ce territoire dans un souci constant de la qualité du cadre de vie.

F- Des orientations réaffirmées pour la période 2011-2014

Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, le 3 février 2011, les élus des deux Régions se sont accordés pour donner une feuille de route précise à la nouvelle Directrice, Isabelle LONGUET.

Il est ainsi confirmé que La Mission Val de Loire est le syndicat mixte qui réunit les 2 régions et met en œuvre leur démarche commune de préservation et de mise en valeur du Val de Loire inscrit au Patrimoine de l'Humanité, en concertation étroite avec l'Etat. Elle a un rôle de coordination pour valoriser l'existant, impulser des actions, mettre en cohérence les actions existantes, fédérer et accompagner les acteurs.

Dans la continuité des actions conduites sur la période 2002-2010, les deux priorités de la Mission Val de Loire sont :

- L'appropriation des valeurs de l'inscription par les populations ligériennes à travers des actions d'éducation, de valorisation, de communication (60 % du temps de travail)
- L'accompagnement des acteurs locaux pour préserver le site et favoriser l'excellence dans toutes les politiques de gestion et de développement de ce territoire d'exception. (30 % du temps de travail)

Ces deux objectifs ne ciblent pas les mêmes publics : tandis que l'appropriation et la communication sur la Valeur du site concernent les habitants, l'accompagnement cible les acteurs publics et associatifs dans les politiques de gestion et de développement.

En complément, un nouvel objectif est à concrétiser : enrichir les programmes, schémas et actions des deux Régions, dans le cadre des politiques publiques qu'elles mènent, sur des sujets à définir avec les élus et services des Régions (10 % du temps de travail), en lien avec les autres collectivités.

Actions pour l'appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants

De nombreuses actions en matière de communication ont été conduites depuis la création du syndicat mixte, dans le but de favoriser l'appropriation du Val de Loire par les habitants, par les institutionnels, par le jeune public.

La promotion touristique du Val de Loire est assumée par le CRT Centre et la Société publique régionale des Pays de la Loire, qui s'appuient, autant que de besoin, sur l'expertise de la Mission.

Il a clairement été acté, lors du Comité syndical de décembre 2010, que la Mission Val de Loire, n'avait pas vocation à piloter des événements à destination du Grand public. Elle doit donc être force de propositions pour trouver de nouvelles manières de toucher les habitants du Val Loire et plus particulièrement le jeune public.

En effet, à travers un ensemble de démarches d'information, d'éducation qui seront détaillées dans le programme d'actions, la Mission doit amener le million d'habitants qui habite à proximité de la Loire à :

- Connaître les caractéristiques paysagères et patrimoniales et les valeurs qui ont prévalu à l'inscription (paysage culturel).

- Comprendre et restituer le sens et la valeur d'une inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Prendre conscience de l'identité ligérienne, associée à la notion de « Patrimoine Vivant » et faisant le lien entre nature et culture, entre patrimoine historique et création culturelle ;
- Développer leur esprit d'ouverture vis-à-vis des touristes (nationaux ou internationaux) afin de favoriser leur accueil sur le périmètre inscrit.

Ce premier objectif se décline de manière opérationnelle à travers :

- La mise en cohérence des initiatives locales, quelles soient de nature événementielle, culturelle, sportive, scientifique et leur valorisation auprès des habitants.
- L'enrichissement et l'animation des outils de communication existants (sites internet)
- La collecte des connaissances, la production et la diffusion de kits pédagogiques, la production de contenus et leur mise à disposition du public et des partenaires relais s'adressant au grand public (via des expositions, sites internet, salons, conférences...).
- Des actions pour accompagner les acteurs locaux afin de préserver le site et de favoriser l'excellence dans toutes les politiques de gestion et de développement de ce territoire d'exception.

Tandis que les collectivités et l'Etat assument la restauration et l'entretien des berges, des quais, des cales, aménagent les ports, contribuent au développement du tourisme fluvial, aménagent les centres villes et les réhabilitent, la Mission Val de Loire a, en ce domaine, un rôle de conseil et d'appui aux collectivités.

En effet, en relais de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Mission Val de Loire se doit d'encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Ainsi, elle veillera à ce que les projets, aménagements et documents de cadrage des collectivités prennent en compte ce patrimoine culturel et naturel.

Pour ce faire, la Mission Val de Loire doit :

- Se faire connaître et reconnaître de façon à recueillir les informations sur les projets d'aménagement, de construction et la production, par les collectivités, des documents de cadrage (schémas, itinéraires cyclistes, PLU...)
- Renforcer les liens avec les structures publiques (collectivités, services de l'Etat, CAUE...), en charge du pilotage et ou de l'instruction des projets d'aménagement

Par ailleurs, la Mission est mandatée par l'Etat pour gérer le label UNESCO : 500 partenaires ont déjà été autorisés à utiliser la marque Val de Loire – Patrimoine mondial. Il s'agit, sur la période 2011-2014 d'identifier de nouveaux partenaires et d'atteindre 700 utilisateurs de la marque d'ici 2014.

De plus, dans le cadre de la rédaction du Plan de gestion initié par l'Etat, la Mission Val de Loire a un rôle à jouer pour que les décideurs locaux contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de ce plan.

Ce travail devra être conduit en concertation avec les élus locaux afin qu'ils s'approprient le plan de gestion. Il pourrait conduire à une révision de la charte, signée en 2002.

Ce deuxième objectif se décline de manière opérationnelle à travers :

- L'organisation de réunions des acteurs locaux pour informer et favoriser l'échange d'expérience,
- L'organisation de réunions de sensibilisation des élus et d'ateliers de réflexions,
- L'élaboration de référentiels, de guides, de bilans,
- La production de modules de formation,
- Le conseil auprès des Collectivités sur leurs projets d'aménagement et leurs documents de cadrage.
- L'animation d'acteurs pour des initiatives visant à améliorer la qualité de l'accueil et la prise en compte opérationnelle des valeurs de l'inscription. C'est dans ce cadre, par exemple, qu'un travail d'animation sera poursuivi auprès des gestionnaires des Grands sites.

Actions pour enrichir les programmes, schémas et actions des Régions

A la demande des Régions, la Mission pourra, en tant que de besoin, être mobilisée pour accompagner des projets, apporter des éléments de contenus, effectuer des études, des bilans... La Mission pourra intervenir hors du périmètre inscrit, notamment pour diffuser ses travaux et connaissances sur le paysage, aux acteurs des ligériens

Ces orientations seront déclinées au sein d'un programme d'actions annuel.

II- 2 : Le Plan de gestion du site inscrit

L'Etat est garant de la pérennité de l'inscription UNESCO du Val de Loire devant la Communauté internationale. La Conférence territoriale du 2 juillet 2008 a mandaté la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre pour mettre en place un Plan de gestion.

L'élaboration du plan de gestion du site UNESCO s'appuie sur le constat d'une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités du site et la nécessaire articulation de leurs politiques publiques sectorielles et territoriales.

Le plan de gestion du paysage culturel du Val de Loire a pour objectif la préservation des valeurs patrimoniales et paysagères dans l'occupation, l'organisation et l'aménagement de son territoire.

L'atteinte de cet objectif repose sur l'ensemble des acteurs du site et notamment les collectivités locales, dans le cadre de leurs actions territoriales.

Le plan de gestion proposé comprend 4 volets :

- ✓ une formalisation de la valeur universelle exceptionnelle ayant conduit à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- ✓ une analyse des menaces et risques d'impacts pesant sur cette VUE et susceptibles de l'altérer ;
- ✓ des orientations pour une gestion partagée, définissant un cadre commun d'actions pour l'ensemble des acteurs du Val de Loire ;
- ✓ une présentation des engagements de l'Etat.

Les deux premières parties (Valeur Universelle Exceptionnelle –VUE-; menaces et risques d'impact) constituent le diagnostic et l'état des lieux à partir desquels les orientations sont élaborées.

La troisième partie (orientations pour une gestion partagée par l'ensemble des acteurs) précise et formule en termes d'orientations les grands enjeux de valorisation et de préservation des paysages identitaires du Val de Loire. Neuf orientations majeures sont définies, à destination principalement de l'Etat et des collectivités mais également des maîtres d'ouvrage de grands projets (ponts, itinéraires cyclables, grands bâtiments...) et des gestionnaires de sites remarquables.

Elles couvrent l'ensemble des thématiques liées à la préservation et au développement du Val de Loire : le patrimoine et les espaces remarquables, les paysages ouverts, agricoles et naturels, le développement urbain, les nouveaux équipements, l'approche et la découverte du Val de Loire, un tourisme durable, l'appropriation des valeurs de l'inscription et l'accompagnement des acteurs. Ces orientations sont déclinées en propositions d'actions opérationnelles.

La quatrième partie regroupe et présente les actions spécifiques de l'Etat. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de nouvelles protections réglementaires pour les lieux emblématiques mais également de la prise en compte des enjeux paysagers dans la gestion du domaine public fluvial et dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Les actions de l'Etat apparaissent explicitement, afin d'identifier ses domaines d'intervention spécifiques, pour faciliter la concertation avec les collectivités au cours du processus de validation envisagé.

Le plan de gestion a pour objectif de constituer un référentiel commun pour une gestion partagée du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial.

En mai et juin 2010, une première version du plan de gestion élaborée par les services de l'Etat sous le pilotage de la DREAL Centre, avec le concours de la Mission Val de Loire et de la Région Centre, a été présentée aux collectivités territoriales sous l'égide des quatre préfets de départements concernés par le site Unesco.

Les collectivités ont été invitées à émettre des avis sur les orientations de gestion proposées, ces dernières étant destinées à être intégrées dans leurs politiques territoriales.

23 collectivités territoriales, 3 établissements publics et 7 associations professionnelles ont émis près de 140 avis, portant sur l'ensemble du champ d'action couvert, de nature à améliorer le plan de gestion. Les propositions validées par le préfet de région seront intégrées dans le projet de plan de gestion.

En parallèle, le projet a été présenté aux commissions départementales Nature Paysage et Sites ainsi qu'aux commissions régionales du Patrimoine et des Sites Centre et Pays de la Loire. Il est actuellement en cours d'examen auprès des instances nationales (commission supérieure des sites et des paysages, commission supérieure des monuments historiques, commission nationale française des biens du patrimoine mondial).

Le document final, complété des remarques et avis des collectivités et des commissions administratives, sera présenté à la conférence territoriale pour avis et adoption avant d'être approuvé par le préfet de la région Centre au nom de l'Etat puis soumis à la délibération des collectivités du site UNESCO.

L'enjeu est la prise en compte des neuf orientations du plan de gestion dans les politiques territoriales et notamment dans les documents d'urbanisme.

Il est prévu que cette conférence territoriale ait lieu avant l'été 2011.

III/ Le Plan Loire Grandeur Nature

L'ensemble des partenaires du deuxième « plan Loire » se sont mis d'accord sur l'intérêt de mener le futur Plan Loire III à l'échelle du Bassin. C'est pourquoi la proposition de signer un Contrat de Projets Interrégional Etat Régions, associant l'Etablissement Public Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été validée par toutes les Régions concernées.

Globalement, les signataires du contrat de projets se sont engagés à hauteur de 264 M€ dont 123 M€ pour l'Etat

Pour sa part, la Région Centre s'est engagée à hauteur de 39 M€, en signant le Plan Loire III le 8 mars 2007.

En ce début d'année 2011, l'Etat a interrogé les différents partenaires du Plan Loire, afin de voir si, à mi-parcours, il était nécessaire de modifier le Contrat de Projet Interrégional Loire. Pour sa part, l'Etat n'envisage aucun redéploiement et aucun abondement du Contrat. Les modifications proposées ne concernent que l'éligibilité ou les critères d'appréciation des projets, qui bénéficient des évaluations menées et de l'expérience acquise et intègrent les considérations du Grenelle de l'environnement. On trouvera en annexe la proposition d'avenant au CPIER.

La réflexion, l'analyse des dossiers et la programmation des actions s'organisent autour de 6 « plates-formes » thématiques :

- La prévention des inondations, pilotée par l'EPL
- Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité, pilotée par la DIREN Centre
- Eau, Espaces, Espèces, pilotée par l'Agence de l'eau
- Patrimoine, pilotée par la Région Centre
- Recherche, données, informations, pilotée par l'EPL
- Estuaire, pilotée par le GIP estuaire

En outre, à travers un Programme Opérationnel FEDER Loire, l'Union Européenne a accepté de consacrer un budget de 33,8 M€ aux thèmes suivants :

- La prévention des inondations pour les activités économiques
- La connaissance et la recherche
- La valorisation économique des filières d'excellence

Les instances de pilotage et de décision s'articulent entre l'échelon régional et l'échelon du Bassin.

Une "conférence des acteurs" est instituée à l'échelle du Bassin. Elle constitue une instance d'orientation et de suivi du CPIER et du PO FEDER Loire. Elle associe largement les financeurs et les structures représentatives.

Les décisions sont préparées à l'échelle régionale, au sein de comités régionaux co-présidés avec l'Etat, pour être proposées à l'échelle du Bassin, au Comité de gestion rassemblant l'ensemble des signataires du CPIER. Ce comité est l'instance de validation, commune au CPIER et au Programme Opérationnel FEDER.

Le volet recherche constituant une nouveauté emblématique du plan Loire III, un « Conseil Scientifique » examine les projets de la plate-forme recherche et peut être sollicité par la Conférence des acteurs et par le Comité de gestion.

La préparation de la programmation bénéficie de l'outil de gestion « PRESAGE » dont les services de l'Etat sont techniquement responsables.

Les réunions des Comités régionaux et du Comité de Gestion sont précédées de réunions techniques qui associent les services des Régions.

Le Contrat de Projet Interrégional Loire a identifié quatre enjeux prioritaires partagés par l'ensemble des partenaires impliqués dans le Plan Loire :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et ses principaux affluents
- Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales en danger
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et des ses principaux affluents pour un développement durable
- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du fleuve et de son écosystème.

Il découle de ces 4 enjeux la mise en œuvre d'actions regroupées pour la région Centre, dans 5 plateformes sur lesquelles des crédits régionaux ont été réservés pour la période 2007 / 2013 :

Plates - formes	REGION CENTRE
Prévention des inondations	6 M€
Ouvrages domaniaux et sécurité	11 M€
Eau, Espaces, Espèces	7 M€
Valorisation du patrimoine et développement durable	14 M€
Recherche, données, information	1 M€
Total	39,0 M€

Les objectifs généraux des plates-formes « prévention des inondations » et « ouvrages domaniaux et sécurité » du plan Loire sont la préservation des vies humaines et la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations.

Les résultats attendus sont :

- la prise en compte explicite du risque dans les aménagements, les activités et les comportements,
- la planification complète de la crise,
- la réduction significative des impacts directs et indirects des inondations à venir (risques humains, désordres, dommages, perte d'activités,...).

III-1/Prévention des inondations

A. Avancement de la programmation et bilan qualitatif

La Région Centre a prévu de consacrer 17 millions d'euros à cette thématique pour la période 2007-2013.

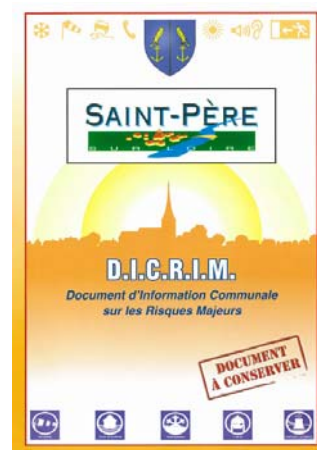
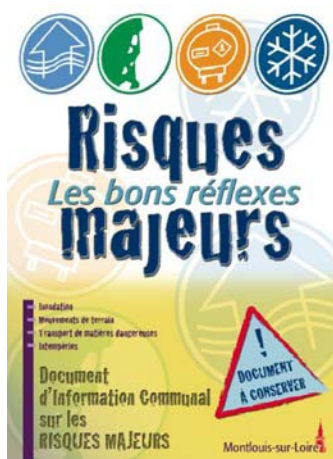
Engagement 2007 / 2013	Engagement au 31/12/2010	Perspectives d'engagement au 31/12/2013
17 M€	9,2 M€	15 M€
Taux d'engagement :	54%	88%

L'action régionale s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire non stabilisé, suite notamment aux conséquences de la tempête Xynthia. La transposition de la Directive européenne sur le risque inondation devrait permettre d'optimiser les perspectives d'engagements des crédits régionaux fléchés sur ces deux plateformes, en prenant en considération les crédits d'Etat supplémentaires annoncés sur le « Plan Dignes ».

✓ **Auprès des collectivités territoriales**

- L'action régionale se porte d'abord auprès des collectivités, par le soutien aux Communes qui s'engagent dans l'élaboration de **Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** et de **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

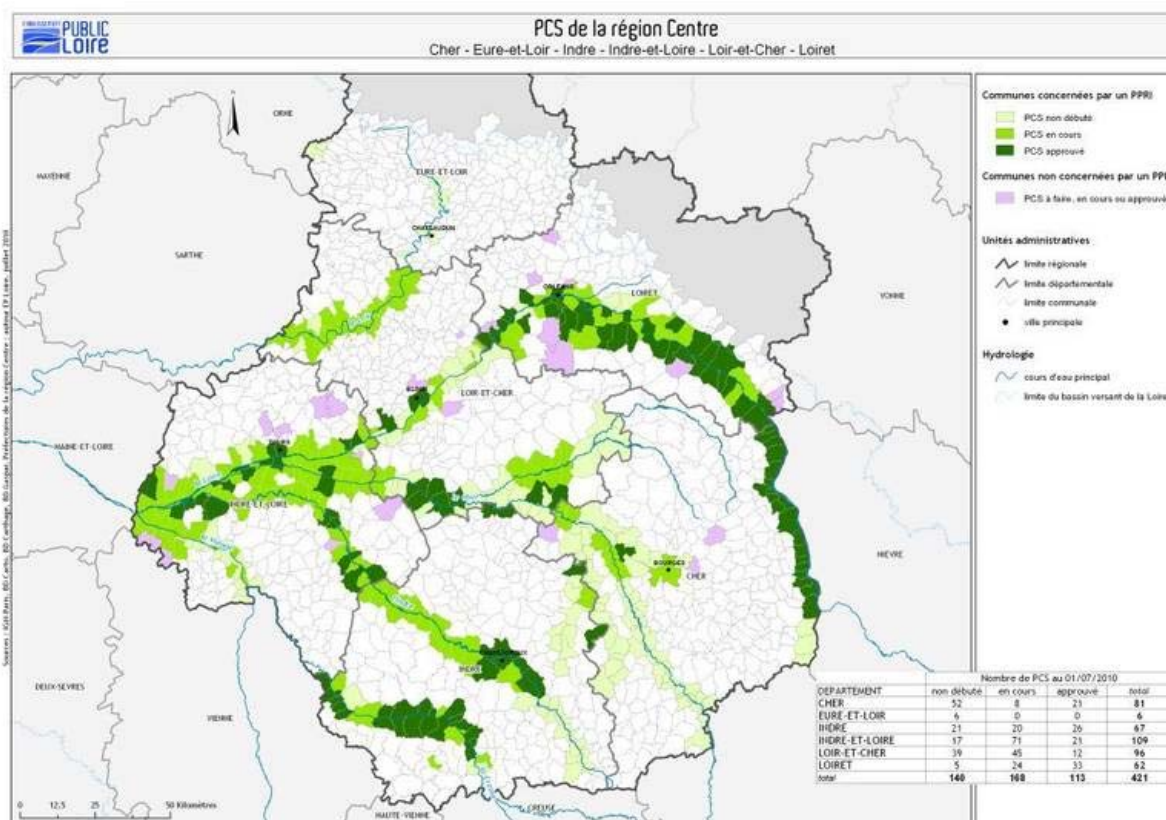
Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

OPERATION FINANCEE PAR LA REGION CENTRE

M0_Ajusté du 24/06/2010

Depuis 2007, la réalisation (rédaction, impression et/ou distribution à la population) **de 44 DICRIM (Loiret : 36, Indre-et-Loire : 5, Cher : 2, Loir-et-Cher : 1) et de 1 PCS a été soutenue par la Région dans ce cadre.**

L'Établissement Public Loire a réalisé un "Atlas des Plans Communaux de Sauvegarde du bassin de la Loire - Communes exposées au risque inondation", permettant de connaître la couverture de la Région Centre grâce à la carte suivante (édition 2010) :



- o La Région apporte son soutien au **Centre européen de prévention du risque d'inondation** qui accompagne les collectivités sur ce thème.

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) est une association de collectivités territoriales engagées dans la réduction du risque d'inondation. Il constitue un pôle de compétences à destination prioritaire des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.



Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk

Cette association a pour objet la conception et la conduite de toute activité d'ordre méthodologique, scientifique, technique, pédagogique et documentaire dans le domaine de la prévention des risques d'inondation, notamment :

- l'élaboration de démarches et de pratiques innovantes pour améliorer la prévention des inondations, avec les acteurs de terrain qui soutiennent les initiatives proposées ;
- l'animation d'un lieu d'échanges et d'information de référence ;

- le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

Par son objet, le CEPRI rejoint la politique menée par la Région dans le domaine de la prévention du risque économique que constitue l'inondation.

- o La Région apporte son soutien à Agglopolys, Communauté d'Agglomération de Blois (41), pour **l'acquisition de terrains situés dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie.**

Le secteur de la Bouillie, zone dangereuse en cas d'inondation, est classé depuis 1999 au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (le Val de Blois a été inondé lors des crues de 1846, 1856 et 1866).



Sur les communes de Blois, Saint-Gervais-la-Forêt et dans une moindre mesure Vineuil, environ 150 habitations et entreprises sont implantées dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie. Par conséquent, si le déversoir venait à fonctionner, les constructions existantes constitueraient un véritable barrage et feraient obstacle au libre écoulement des eaux, sans oublier le risque humain et économique que de telles implantations suscitent.

Il convient donc de redonner sa vocation première au déversoir et de soustraire les habitants implantés dans le chenal de décharge de la Bouillie à un risque dangereux d'inondation.

A ce jour, au titre du Plan Loire Grandeur Nature II et III, **la Région Centre a participé financièrement à l'acquisition de 66 propriétés** : 24 maisons, 2 ensembles immobiliers, 41 terrains, 1 jardin potager **pour un montant de crédits engagés de 1 588 036,80 €.**

- La Région apporte son soutien à **l'Etablissement Public Loire.**

L'Etablissement Public Loire (EPLoire) a été créé en 1983 sous forme de syndicat mixte à durée illimitée. Il comprend actuellement 7 Régions (Auvergne, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire et Rhône-Alpes), 16 Départements, 18 Villes ou groupements de communes de plus de 30 000 habitants et 10 syndicats intercommunaux (SICALA - Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents).

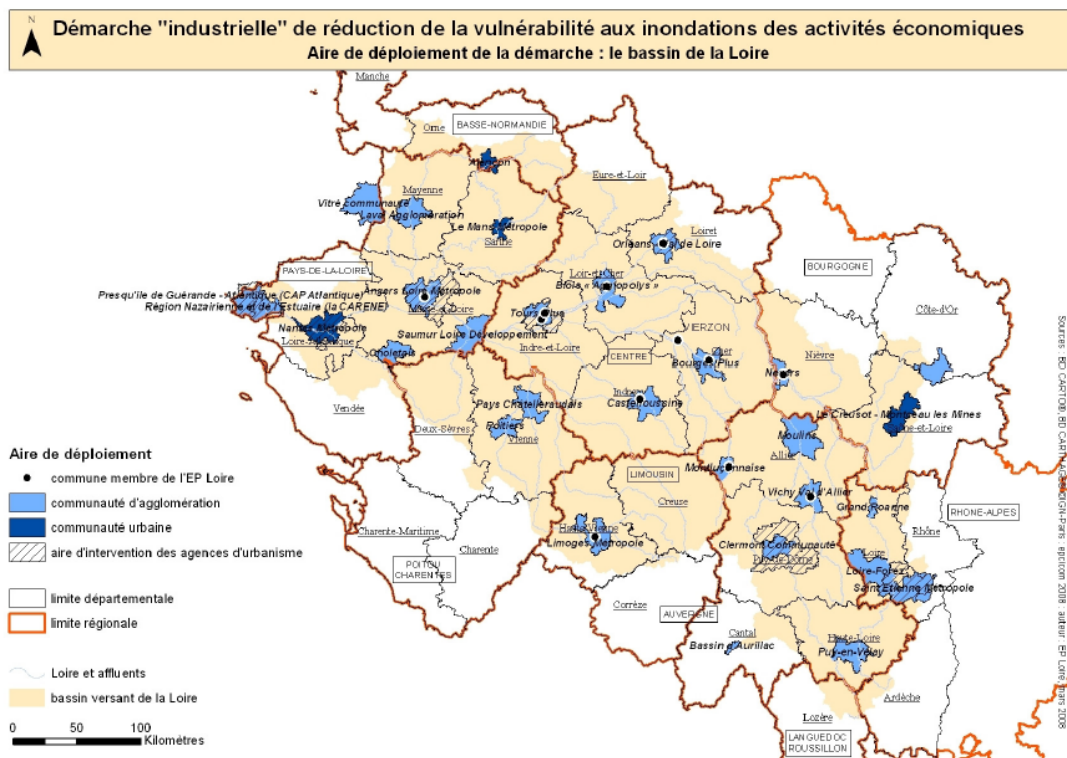


Depuis sa création, la Région Centre adhère et contribue financièrement au fonctionnement de l'EPLoire, ainsi qu'à la réalisation de ses opérations notamment, sur la plate-forme inondation, à la mise en œuvre d'une mission d'appui technique des collectivités de Loire moyenne pour la définition, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets de réduction du risque inondation.

✓ **Après des entreprises**

- L'action régionale s'est ensuite portée à **destination des entreprises**, en s'engageant dans la **vaste démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques**, dont l'EPLoire assure la maîtrise d'ouvrage unifiée sur la totalité du bassin de la Loire.

L'enjeu essentiel de la démarche « industrielle » est de réduire la vulnérabilité des entreprises, des filières et zones d'activité du bassin de la Loire de façon significative, en agissant pour la préservation des intérêts vitaux de l'entreprise face à une crue majeure de la Loire ou de ses affluents. Ce risque, considéré comme vital, pourrait provoquer une des plus fortes catastrophes naturelles pouvant toucher le territoire métropolitain. Le projet se décline sur l'ensemble du bassin de la Loire :



Il s'agit, pour l'EPLoire, **d'informer et de sensibiliser les entreprises** sur les moyens disponibles pour réduire leur vulnérabilité, mais également de les convaincre de l'intérêt d'une démarche de réduction de la vulnérabilité de leur activité, fondée sur un diagnostic permettant la mise en œuvre de mesures de réduction adaptées. Ces diagnostics doivent permettre aux entreprises d'avoir une vision globale des travaux nécessaires à la réduction du risque de leur activité économique.

De nombreux **outils de communication** à destination des acteurs économiques, des élus ont été créés, des bulletins de liaison édités régulièrement, des conférences organisées, afin de sensibiliser le maximum d'acteurs.



Dans ce cadre, la Région Centre soutient la réalisation des « diagnostics » auprès des acteurs économiques ainsi que la mise en œuvre des travaux.

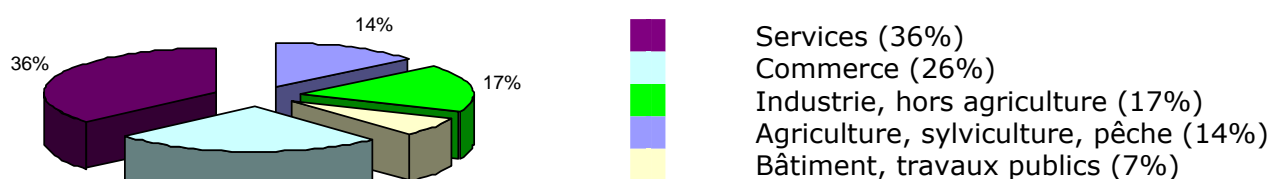
Elle consacre une enveloppe de 1 035 000 € correspondant à un **objectif de 690 diagnostics** en région Centre, ainsi qu'une enveloppe de 1 725 000 € pour les travaux avec un **objectif de 230 mesures de travaux**, pour le plan Loire grandeur nature 2007-2013.

Pour la région Centre, l'état d'avancement des diagnostics au 17/01/2011 par département est le suivant :

Département	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Total région
Demandes de diagnostics	50	22	19	187	145	278	701
Diagnostics réalisés	26	18	10	152	123	206	535

Soit au total 701 demandes d'intervention et 535 diagnostics réalisés en région Centre (sur un total de 879 demandes et 670 diagnostics réalisés sur l'ensemble du bassin de la Loire).

La répartition par secteur d'activité des diagnostics est la suivante (au 17/01/2011) :





Concernant la réalisation effective de **travaux**, les entreprises sont relancées par l'EP Loire 3 mois après la réalisation du diagnostic, afin de voir quelles entreprises envisageraient de mettre en place des mesures. Au 17/01/2011, l'EP Loire dispose du retour intéressé de 23 entreprises de la région Centre, dont 10 avec lesquelles les contacts sont plus avancés pour un éventuel dépôt de dossier de demande de subvention.

Le FEDER Loire, dans son axe 1, prévoit spécifiquement d'intervenir sur cette thématique afin de renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Près de 3,8 M€ de crédits européens ont été engagés à ce jour sur les 17,1 M€ fléchés sur cet axe pour la période 2007 / 2013.

✓ **Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile**

Les objectifs généraux de la plate-forme « ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile » du plan Loire sont la préservation des vies humaines et la limitation des dégâts qu'une inondation majeure pourrait occasionner.



Les actions mises en œuvre portent sur :

- le renforcement des levées domaniales (corps de digues, pied de levée, risque karstique),
- l'entretien du lit de la Loire et de ses principaux affluents,
- la sécurité publique.

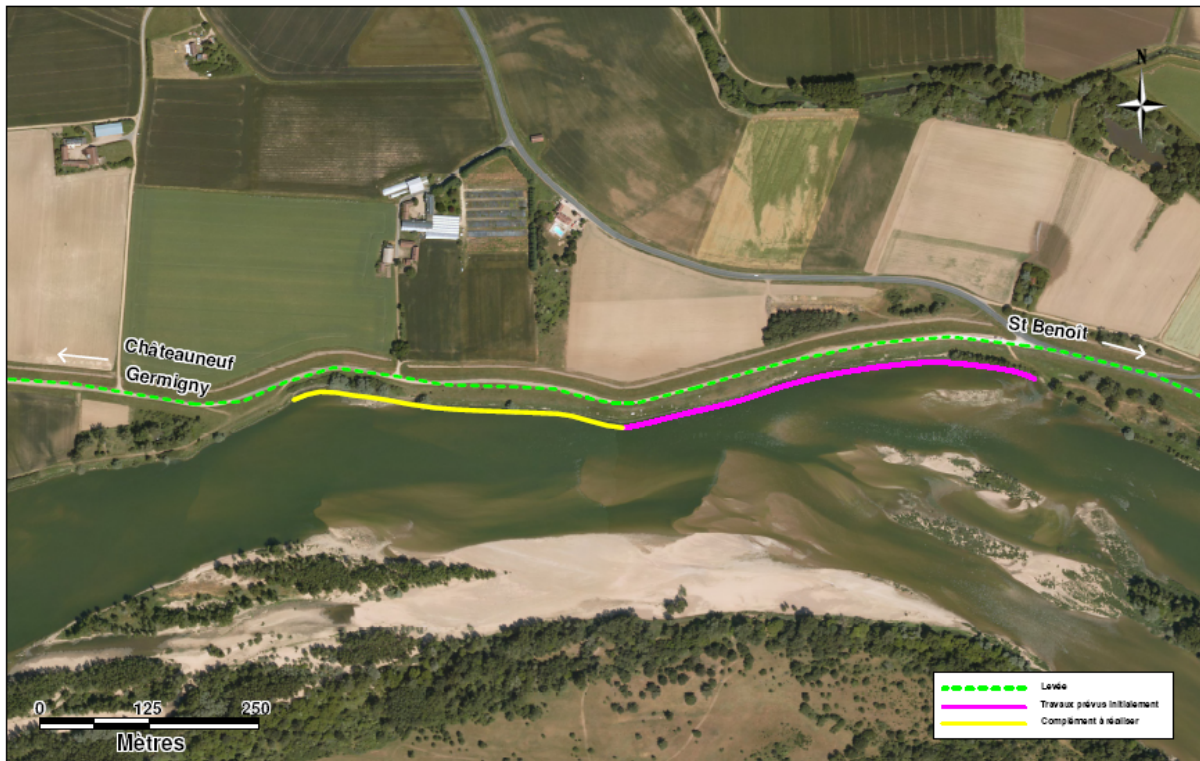


La Région a confié à l'EP Loire le suivi et l'expertise du programme de restauration du lit et des levées de Loire porté par l'Etat. Il s'agit notamment pour l'EP Loire d'engager, pour le compte de la collectivité régionale, un suivi technique et financier plus fin de ce programme de travaux complexes.

La Région soutient le financement du programme de travaux « lits et levées de Loire » visant au renforcement des levées domaniales et à la restauration du lit de la Loire, et prévoit d'y consacrer 11 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Deux exemples de réalisation :

Renforcement du pied de levée sur la Commune de Germigny des Prés

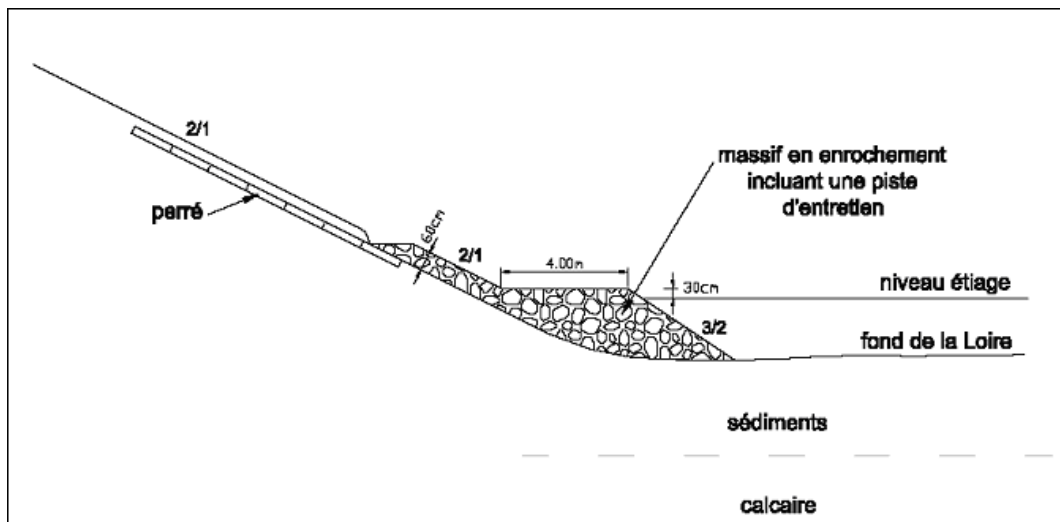


Des travaux de renforcement de pieds de levées sur les communes d'Ouvrouerles-Champs, Sigloy, Germigny-des-Prés et St Benoît-sur-Loire ont été réalisés en 2007 et 2008 dans le cadre de la 5ème tranche du Plan Loire 2000-2006 (opérations n° 45-10, 45-12 et 45-18). Ces travaux, sur un linéaire de 2 290 m, ont consisté à protéger le pied de digue par des enrochements de taille suffisante pour résister au courant. Les enrochements constituent également une piste d'entretien du pied de digue, notamment pour éviter la pousse d'arbres pouvant fragiliser les digues (risques de «renards »).

Un linéaire complémentaire de 150 m environ nécessite d'être renforcé de la même façon sur la commune de Germigny-des-Prés : la levée est en contact direct avec la Loire et montre des signes de dégradation liés à l'érosion – perré déstructuré et pieux apparents ; de plus, la continuité du cheminement d'entretien en pied de levée n'est pas assurée dans ce secteur.

Ce projet de 150 000 € a été financé à 33% par la Région Centre.

Renforcement de la levée de Sandillon



La levée de Sandillon, située dans le val d'Orléans est en contact direct avec le lit mineur sur 1,4 km.

Ce type de configuration pose d'une part le problème de l'érosion en pied de levée qui peut déstabiliser la digue et d'autre part celui du talus, inaccessible aux engins de fauchage.

L'objectif de l'opération est donc de réaliser une protection en pied de levée tout en aménageant un chemin de service permettant l'accès aux engins d'entretien.



Ce projet de 1 900 000 € a été financé à 33% par la Région Centre.

B. Propositions d'ajustements issues du bilan à mi-parcours.

Dans le contexte législatif et réglementaire non stabilisé, les ajustements proposés lors de ce bilan à mi-parcours, visent à élargir les thématiques de projets éligibles aux crédits du Plan Loire 3, notamment en intégrant le financement d'actions d'animation en faveur de la prévention des inondations, et ce, à l'échelle du bassin.

De même sur la plate-forme « ouvrages domaniaux et sécurité », les ajustements proposés visent à élargir la typologie d'études et de travaux éligibles. Il demeure à ce jour une imprécision sur les crédits que l'Etat amènera en sus de son engagement initial, notamment suite au Plan Dignes postérieur à la tempête Xynthia.

III-2/Eau, espaces, espèces

L'amélioration de la qualité des eaux se poursuit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau qui trouve une déclinaison à l'échelle du bassin de la Loire dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015. C'est un objectif ambitieux, qui vise à restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre le quart aujourd'hui. Il s'agit cependant d'une urgence pour tous ; pour l'alimentation en eau potable, pour les milieux naturels (sol, sous-sol, milieux aquatiques et rivières), pour l'économie (industrie, agroalimentaire et agriculture).

Les travaux sont engagés, avec tout un réseau de sous-bassins de la Loire. Sur chaque bassin des ingénieurs, des animateurs ou des techniciens de rivières élaborent et conduisent des programmes de travaux soutenus par la Région. Ainsi près de 50 % du territoire régional est couvert par une démarche intégrée de gestion des eaux en cours ou en projet.

Au-delà de la prévention du risque inondation et de la gestion / réhabilitation des ouvrages de protection, le Plan Loire Grandeur Nature vise également à préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides dans les vallées alluviales.

Il vise aussi à préserver les biodiversités des sites à forts enjeux patrimoniaux, à sauvegarder les espèces de poissons migrateurs et à lutter contre les espèces envahissantes.

A. Avancement de la programmation et bilan qualitatif

La Région Centre a prévu de consacrer 7 millions d'euros à cette thématique pour la période 2007-2013.

Engagement 2007 / 2013	Engagement au 31/12/2010	Perspectives d'engagement au 31/12/2013
7 M€	1,9 M€	3 M€
Taux d'engagement :	27%	43%

1/ Gestion des vallées alluviales

Le programme d'actions mis en œuvre par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre concerne 45 sites de zones humides des Vallées de la Loire, du Cher et de l'Indre. Ceci représente un peu plus de 2 000 hectares sur lesquels mettre en place des actions durables de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation.

Les objectifs sont de :

- Conserver les zones humides en bon état par des travaux d'entretien pour éviter la fermeture des milieux ;
- Préserver la fonctionnalité des zones humides les plus pertinentes du point de vue du patrimoine naturel (biodiversité) et de la ressource en eau, notamment par la maîtrise foncière et d'usage ;
- Reconquérir ces espaces par la réhabilitation de terrains agricoles en prairies humides, propices à la reproduction du brochet ou à l'expansion des crues ;
- Restaurer les capacités hydrauliques naturelles des zones humides, tant sur le plan quantitatif que qualitatif en limitant les obstacles à l'écoulement et à la submersion naturels.

Les actions menées portent sur :

- Connaissance
 - Etudes préalables et plans de gestion : les plans de gestion évaluent les richesses biologiques et la fonctionnalité des zones humides, définissent des objectifs de restauration et d'entretien et établissent un plan d'action pluriannuel chiffré.
 - Indicateurs de suivis scientifiques : des indicateurs de suivi des effets du programme sont mis en place, ils portent sur :
 - la ressource en eau et la qualité du milieu: indicateurs biologiques, fonctionnalité biologique des milieux ouverts et des forêts alluviales,
 - les espèces indicatrices de la reconquête de ces milieux.
- Protection
 - La maîtrise foncière et d'usage : elle doit favoriser la mise en place d'une gestion adaptée à ces milieux par acquisition ou contractualisation pour la maîtrise d'usage, 120 ha sont envisagés.

- Gestion
 - o La restauration : elle vise à rétablir les fonctionnalités essentielles des sites par remise en eau de marais, de dégagement d'annexes fluviales, la remise en prairie... 262 ha devraient être restaurés au cours du contrat.
 - o L'entretien : il s'agit de travaux manuels de débroussaillage, d'élimination d'espèces végétales envahissantes, de dégagement des embâcles. Ces travaux porteront sur 1 974 ha, ils contribueront au meilleur écoulement des eaux en périodes de crues.
- Valorisation
 - o La communication et la sensibilisation : actions liées à la conception et à la mise en place d'aménagements d'accueil du public, et à l'édition de documents pédagogiques.
 - o L'animation des contrats : elle est assurée par des techniciens de zones humides.

2/ Promotion du pastoralisme

Le projet d'entretien des milieux herbacés par le pâturage sur la Loire est né il y a 15 ans d'une initiative commune de la Chambre d'agriculture du Loiret, du Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) et du Syndicat Ovin de la Loire, regroupés au sein d'une association : l'Association pour le Pastoralisme dans le Loiret.

Au fil des années d'expérience, plusieurs suivis écologiques notamment sur la végétation ont démontré l'intérêt du pâturage pour l'entretien d'habitats naturels herbacés. Ce constat a renforcé l'idée d'utiliser le pastoralisme comme mode d'entretien des bords de Loire dans un souci de conservation et de reconquête d'espaces naturels. Afin de poursuivre et de développer cette action, il est apparu nécessaire de structurer à l'échelle de la Loire dans le département du Loiret un projet d'ampleur soutenu par des moyens financiers permettant de pérenniser le pastoralisme en bords de Loire tout en créant une dynamique partenariale.



Aujourd'hui, le CPNRC, assisté par la Chambre d'agriculture du Loiret, poursuit son travail pour développer projet et le faire admettre comme moyen d'entretien alternatif du lit de la Loire, associé à un levier social et une plus value écologique remarquable.



Ce sont aujourd'hui 5 sites qui sont pâturés pour une superficie entretenue de 320 ha avec 4 éleveurs et des bergers.

Les éléments de bilan communiqués par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre à l'automne 2010 sont les suivants :

- Pour l'entretien des milieux, le retour du pastoralisme est globalement favorable sur les espèces observées (orthoptères, diversité végétale pour les plantes annuelles notamment)

- La comparaison des coûts (estimation faite sur le méandre de Guilly) montre que l'entretien par pâturage avec broyage des refus (40 000 €) est environ 3 fois moins onéreux que l'entretien par broyage avec exportation des résidus (125 000 € environ).
- Cet entretien est naturellement favorable à la prévention des inondations en maintenant une moindre densité végétale au sol
- A noter en complément que l'aspect patrimonial de ce projet est à prendre en considération : animation des bords de Loire, retour à une pratique ancestrale...

3/ Lutte contre les espèces envahissantes

Les invasions biologiques sont considérées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (U.I.C.N.) comme une des principales causes d'appauvrissement de la biodiversité après la destruction des habitats. Pratiquement tous les milieux naturels sont concernés, avec des impacts sur les espèces locales, sur les habitats naturels, voir des perturbations économiques pouvant être engendrées par les modifications des milieux, et des problèmes de santé publique du fait du pouvoir allergène ou irritant de certaines espèces.

En 2002, dans le cadre du Plan Loire grandeur nature, a été constitué un groupe de travail sur les plantes envahissantes du bassin Loire-Bretagne, piloté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Et en région Centre, un réseau similaire a été mis en place en 2005.

La Région a soutenu à ce titre, différentes initiatives depuis 2007 :

- un état des lieux concernant les plantes envahissantes par le CBNBP en 2007,
- l'élaboration d'une liste noire régionale par le CBNBP en 2008,
- le film sur l'écrevisse de Louisiane en Brenne via le Contrat de Parc en 2008.

C'est dans ce contexte que les deux conservatoires présents en région Centre (CPNRC et CBNBP) ont co-construit en 2009 une proposition relative à l'animation du groupe de travail régional, pour inscrire l'existence du Groupe et de ses travaux dans la durée.

Ce Groupe s'est donné des objectifs précis et se positionne notamment sur :

- La connaissance des espèces végétales invasives (analyse des risques) :
 - o la hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique)
 - o les connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces
 - o la cartographie ou répartition des espèces
- La gestion des espèces végétales invasives (gestion des risques) :
 - o La gestion globale des invasions (stratégie de gestion, organisation des moyens)
 - o La veille ou les systèmes de détection précoce
 - o Les techniques de lutte et leurs mises en œuvre (recueil des techniques, conseils)
 - o La sensibilisation des acteurs privilégiés dans l'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives
- La communication comprenant :

- Les échanges avec différents groupes de travail supra-régionaux
 - L'information et la sensibilisation du public et des acteurs
 - La restitution de l'information collectée aux membres du réseau
- Le fonctionnement courant du groupe régional regroupant les actions liées à la constitution et à l'animation du groupe de travail

L'animation spécifique conduite en 2010 a permis de conforter les acteurs impliqués dans la nécessité de poursuivre ces travaux. Un accompagnement financier allant dans ce sens est proposé pour 2011.

4/ Restauration de la continuité écologique des rivières : l'exemple de l'effacement du barrage de Blois.

En 1966 le Conseil général de Loir-et-Cher a lancé un projet de base nautique sur la Loire qui nécessitait la construction d'un barrage afin de créer un bassin artificiel permettant l'implantation d'activités nautiques. L'ouvrage a été mis en service en 1970.

Au terme de cette concession d'exploitation du barrage faite au Conseil général du Loir-et-Cher par l'Etat, ce dernier impose de rendre au fleuve ses conditions d'écoulement antérieures.

Le Conseil général du Loir-et-Cher s'est donc vu confier le 14 avril 2005 une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour une durée de trois ans qui lui impose de définir et de mettre en œuvre la déconstruction du barrage de Blois.

Dans le cadre des études, une attention particulière a été portée à la préservation du fleuve et à ses conditions d'écoulement futures aboutissant à la conservation du radier du barrage pour éviter un abaissement du lit ainsi que des môles pour protéger les berges.

Les piles du barrage ont été conservées ; en effet la Communauté d'Agglomération de Blois a un projet de passerelle qui permettrait de relier les circuits « Loire à Vélo » et « Châteaux à vélos » à l'ancien site du Lac de Loire.

Sur un cout total de 1 300 000 €, la Région Centre a soutenu cette opération exemplaire à hauteur de 390 000 €.

B. Propositions d'ajustements issues du bilan à mi-parcours.

Peu d'ajustements sont proposés sur cette plate-forme « Eau, Espaces, Espèces ». Il s'agit essentiellement de rappeler les exigences issues des lois Grenelle, et notamment celles relatives à la continuité écologique des cours d'eau et des milieux (trame verte et bleue).

Sur cette thématique, l'ajustement du Plan Loire devrait notamment permettre à l'Agence de l'Eau d'intervenir davantage sur des actions de sauvegarde des poissons grands migrants.

III-3/ Valorisation du patrimoine et développement durable

Le Plan Loire Grandeur Nature vise aussi à conforter la valorisation du patrimoine ligérien en l'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Engagement 2007 / 2013	Engagement au 31/12/2010	Perspectives d'engagement au 31/12/2013
14 M€	13,8 M€	15,5 M€
Taux d'engagement :	99%	111%

Le territoire fluvial du bassin de la Loire est un espace remarquable, par sa richesse patrimoniale et son état naturel relativement préservé, à l'échelle nationale et européenne.

Cet ensemble géographique, des sources à l'estuaire, est constitué des corridors des cours d'eau et des territoires adjacents, étroitement liés du point de vue naturel, culturel et paysager.

La pérennité de cet ensemble, et sa transmission aux générations futures, représentent un enjeu majeur.

Dans le cadre de ce Grand Projet, l'objectif principal consiste à développer de nouvelles formes de tourisme patrimonial sur l'ensemble du bassin ligérien s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

- Les champs d'intervention définis sont au nombre de 6 :

1. Mise en œuvre d'une démarche d'excellence des sites naturels et culturels remarquables du Bassin de la Loire
2. Prolongement sur l'ensemble du linéaire de la Loire des aménagements de voies vertes "Loire à Vélo", et des itinérances douces liées aux vallées du bassin.
3. Développement des activités de tourisme et de loisirs liées à l'eau
4. Préservation et valorisation des paysages
5. Soutien aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des scolaires et des parascolaires.
6. Soutien aux actions culturelles et identitaires liées à la Loire.

La Région Centre a pris la responsabilité de l'animation de la plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable », en mettant à disposition un cadre de la Direction du Tourisme, lequel est en relation avec les porteurs de projets et les diverses institutions régionales à l'échelle du bassin de la Loire.

C. Avancement de la programmation - Eléments financiers

Sur la période allant de janvier 2007 au 31 décembre 2010, à l'échelle du bassin de la Loire, 206 opérations ont été retenues au titre de ce Grand Projet.

Ce sont 52 M€ de coût d'opération qui ont été programmés, et ont permis de mobiliser 25,8 M€ de participation de la part des signataires (Etat, Régions, Etablissement Public Loire) auxquels s'ajoutent 0,8 M€ de subvention européenne au titre du PO FEDER Loire.

Les 2/3 des subventions programmées relèvent de la mesure Aménagements de voies vertes « Loire à vélo », et des itinérances douces. Ceci traduit les engagements pris par les Régions Centre et Pays de la Loire en faveur du projet "Loire à Vélo".

Sans mobiliser les mêmes montants de crédits, il est à signaler qu'un nombre équivalent d'actions est mené en faveur de la sensibilisation et l'information auprès du grand public, des scolaires et des parascolaires, et implique un grand nombre d'acteurs de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013- Grand projet Patrimoine- Tableau d'avancement du CPIER Loire par signataires

Avancement au 31 décembre 2010

Mesures	Total signataires	ETAT	Ensemble des Conseils Régionaux	Dont Région Centre
Mesure 41: Démarche d'excellence des sites naturels et culturels remarquables	1 959 399	616 509	1 333 890	1 012 390
Mesure 42: Aménagement de Voies vertes et itinérances douces	17 745 325	578 006	17 167 318	11 175 944
Mesure 43: Développement des activités de loisirs liées à l'eau	542 221	321 432	214 135	84 300
Mesure 44: Préservation et valorisation des Paysages	1 128 500	743 634	381 716	236 641
Mesure 45: Sensibilisation et information auprès du Grand Public	2 873 214	968 993	1 864 015	1 354 335
Mesure 46: Soutien d'opérations culturelles	1 543 739	168 358	1 367 381	58 381
TOTAL PROGRAMME	25 792 398	3 396 932	22 328 455	13 921 991
Montant dans la maquette CPIER	57 692 000	15 935 000	38 057 000	14 000 000
Taux d'Avancement	44,71%	21,32%	58,67%	99,44%

Ce tableau traduit un taux d'avancement du Grand Projet "Patrimoine et Développement Durable" à hauteur de 44,7%, tous partenaires financiers confondus, avec de très fortes disparités.

Pour sa part, l'Etat n'a programmé à fin 2010, qu'à peine plus de 20% des crédits qu'il a affichés dans la maquette du CPIER. Ceci traduit notamment le fait que l'Etat a fixé des conditions très restrictives aux porteurs de projets, pour accéder aux lignes de financement, eu égard au montant très faible des AP dont il dispose (interventions exclues sur certaines mesures comme la batellerie traditionnelle, intervention plafonnée à 25%, application d'un montant maximum d'aide par projet plafonné à 250 000 €, intervention sur une assiette subventionnable calculée sur la contrepartie publique nationale après déduction des aides européennes, etc...).

A contrario, les crédits programmés par l'ensemble des Conseils Régionaux représentent plus de 58% des crédits inscrits, ce qui est tout à fait conforme au rythme d'une programmation normale pour les 4 premières années du Contrat de Projet (4/7).

Pour sa part, la Région Centre a contribué, sur la période 2007 -2010, pour 62% des crédits régionaux programmés en faveur du Grand projet "Valorisation du Patrimoine et développement durable".

D. Eléments qualitatifs

Le Conseil Régional Centre a d'ores et déjà atteint au bout de 4 ans l'objectif qu'il s'est assigné sur 7 ans. La Région Centre s'engage à poursuivre son effort pour atteindre au minimum 15,5 M€ d'engagements de crédits régionaux, d'ici l'échéance du Plan Loire

fin 2013, et ce compte tenu des engagements déjà contractés (Conventions Vertes avec les Maisons de Loire, achèvement des travaux de la Loire à Vélo...).

Quelques actions significatives accompagnées par la Région Centre:

1/ Education à l'environnement en milieu ligérien

La Région Centre s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable. A ce titre, la Région soutient, depuis les années 80, les **cinq Maisons de Loire** du territoire régional : la Maison de Loire du Cher, la Maison de Loire du Loiret, la Maison de Loire du Loir-et-Cher, l'Observatoire Loire de Blois et la Maison de Loire d'Indre-et-Loire.



Le territoire régional dispose ainsi d'une véritable infrastructure pédagogique en termes d'information, d'initiation, de sensibilisation et de promotion du milieu ligérien.

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, le Conseil régional a renforcé, dès 2004, son accompagnement technique et financier auprès de ces cinq structures éducatives ligériennes, pour en favoriser leur pérennisation et leur développement.

D'un point de vue technique, l'engagement de la Région s'est traduit par la mise en place, en 2004, d'une « animation-réseau » visant à favoriser la mise en relation de ces différentes structures et ainsi initier une habitude de travail en commun.

La première phase de ce réseau (2004-2007) s'est particulièrement concentrée sur l'enrichissement et l'échange en matière de savoir-faire et de compétences. Ce travail a notamment permis de définir progressivement une identité « Maisons de Loire » concrétisée par la signature, en 2007, d'une « Charte des Maisons de Loire de la région Centre ».

Depuis 2008, ce réseau est entré dans une phase opérationnelle de réalisation de projets communs, à l'instar du site portail de la Fédération des Maisons de Loire.

Ce travail de réseau a également permis de réactiver la Fédération régionale des Maisons de Loire en novembre 2008, pour laquelle un Dispositif Local d'Accompagnement est en cours de réalisation en vue d'en définir le positionnement stratégique et le fonctionnement.

D'un point de vue financier, gérées initialement par un dispositif régional propre à leurs structures, les Maisons de Loire ont été intégrées, en 2009, au dispositif « Conventions Vertes » afin de gagner en cohérence et en lisibilité.

Cet accompagnement financier se traduit, en premier lieu, par un soutien de leurs programmes d'actions pédagogiques sur le patrimoine ligérien et le risque d'inondation.

Le montant des crédits régionaux alloués de 2007 à 2010 s'élève à hauteur de 758 645 € en fonctionnement et 84 113 € en investissement. Ces crédits ont ainsi permis

aux Maisons de Loire de sensibiliser 68 600 personnes (40 950 scolaires et 27 610 grand public) à travers 3 460 animations (1 860 scolaires et 1 600 grand public).

Cet accompagnement financier régional porte également sur le réaménagement des locaux de chacune des Maisons de Loire en vue d'en garantir la qualité des conditions d'accueil du public. Trois projets de réaménagement sont, à ce jour, engagés, pour une subvention régionale globale de 337 755 € répartie de la manière suivante :

- Maison de Loire du Cher : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme technique / coût : 53 194 € HT / subvention régionale : 42 555 € (80 %),
- Maison de Loire du Loir-et-Cher : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme technique / coût : 22 757 € HT / subvention régionale : 18 206 € (80 %),
- Maison de Loire d'Indre-et-Loire : travaux de réaménagement / coût : 692 485 € HT / subvention régionale : 276 994 € (40 %)

2/ Emergence d'un Parc Naturel Régional sur la Loire Nivernaise

Une mission d'études sur le projet de création d'un PNR « Val de Loire Nivernais Berry » (entre Nièvre et Cher) a été engagée à l'automne 2008, suite à la sollicitation d'acteurs locaux et notamment du Pays Bourgogne Nivernaise.

Cette mission a été conçue en 2 phases :

- une **phase d'opportunité** (tranche ferme), réalisée entre septembre 2008 et juillet 2009, afin de vérifier l'adéquation entre ce territoire et les critères de création d'un PNR, de mesurer la volonté locale et de préciser le périmètre du projet,
- une **phase de faisabilité** (tranche conditionnelle) dont le calendrier de réalisation a été reporté du fait des élections régionales, devant comporter un diagnostic approfondi, la définition du périmètre et la proposition d'un premier programme d'actions.

Cette étude a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Bourgogne. Elle a été financée à parité et pilotée par les Régions Bourgogne et Centre (coût total de 150 000 €).

Les étapes réalisées et les décisions prises

La phase d'opportunité s'est achevée par un forum à La Charité-sur-Loire le 10 juillet 2009, rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire sollicités lors de l'étude.

Différents points de vigilance ont été mis en avant à l'issue de cette étape :

- l'éligibilité du territoire aux critères PNR peut être sujette à discussion,
- le périmètre (avec des demandes d'extension du périmètre de réflexion)
- les articulations entre PNR et missions des Pays
- les impacts du classement PNR pour les communes
- une différence « d'imprégnation » de ce projet entre la Nièvre et le Cher.

A l'issue de ce forum, le comité de pilotage tenu le 25 septembre 2009 a décidé du principe d'engagement de la phase de faisabilité.

Mais dès à présent, c'est le projet de coopération entre les deux rives de la Loire, porté par le Pays Bourgogne Nivernaise, qui semble faire consensus :

1. Les ateliers de travail tenus en 2010 ont permis de mettre en avant un certain nombre de thématiques (patrimoine culturel, développement touristique, biodiversité et paysages...) pouvant servir de support à cette coopération.
2. Les actions de coopération retenues pourront être intégrées dans le cadre des Contrats de Pays, après identification préalable d'un animateur et des moyens financiers mobilisables par chacun.

3/ Les paysages du Val de Loire

Le Val de Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis novembre 2000 au titre de son paysage culturel vivant. Cette reconnaissance internationale rappelle la valeur patrimoniale unique de ce corridor fluvial, héritée d'une culture royale qui a su imposer, à la Renaissance, la notion de paysage comme organisation de l'espace et de la nature par l'homme.

La qualité de ce paysage vivant tient à sa capacité à se renouveler tout en ayant su préserver les patrimoines civils religieux ainsi que les grands équilibres environnementaux. C'est une véritable « architecture à la grande échelle » bâtie sur une anthropisation fine construite pendant plus de deux millénaires d'histoire entre l'homme et son fleuve.

Ce large territoire où se côtoient paysages emblématiques (sites patrimoniaux monumentaux et naturels) et paysages contemporains du quotidien (espaces d'activités économiques et résidentielles, entrées de villes, espaces d'agriculture spécialisée, arboriculture et viticulture ...), accueille une population de plus en plus nombreuse. La gestion durable des paysages impose aux collectivités territoriales la définition d'une stratégie globale afin d'assurer une cohérence des actions publiques.

Aussi, suite au référentiel établi par la Mission Val de Loire entre 2003 et 2005 intitulé « Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire », la Mission Val de Loire a souhaité engager une réflexion plus fine intitulée « Projets Paysages » sous la forme d'une étude confiée à un architecte (Bertrand PENNERON) et une paysagiste (Anne VELCHE), avec l'objectif d'aboutir à un de guide de référence.

Au final, trois échelles d'intervention ont été identifiées par le groupe de travail « paysages du Val de Loire » mettant en réseau les associations et les professionnels de la protection, de la gestion et de l'aménagement des espaces (cf. brochure « vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire ») :

- Le fleuve, ses îles, ses berges où il s'agit d'entretenir une « culture du fleuve » (patrimoine portuaire, paysages ouverts de prairies inondables, maîtrise de la populiculture) ;
- Le grand paysage où il s'agit de maintenir la qualité des co-visibilités et perspectives ainsi que celle des grands espaces agricoles et forestiers (contrôle de l'expansion urbaine et restauration des ceintures maraîchères et viticoles des agglomérations, intégration paysagère des infrastructures de transport et d'énergie) ;
- Les fronts bâtis de Loire, ensembles urbains monumentaux qui ponctuent le linéaire de Loire et en structure son identité patrimoniale.

Et il a donc été proposé par la Mission Val de Loire de mettre en œuvre une animation spécifique, en s'appuyant sur une campagne de communication adaptée. Ce projet s'appuyant sur des supports « accessibles » élaborés à partir de l'étude conduite est apparu comme un dispositif adapté aux enjeux de sensibilisation des acteurs et riverains de la Loire.

Une campagne d'information et de sensibilisation à l'aide de divers supports à l'attention des habitants et des collectivités riveraines de la Loire a été engagée.

Ces supports d'information ayant pour vocation de permettre aux habitants de se sentir responsables et acteurs de leurs paysages, de contribuer à l'éveil à la lecture des paysages. Ce sont des supports pour " apprendre à vivre les paysages du Val de Loire" qui ont été conçus afin de les comprendre pour mieux les protéger, les restaurer ou les renouveler dans le respect des leurs qualités patrimoniales.

La campagne de sensibilisation a concerné tout le périmètre Unesco (les 4 départements), et s'est appuyé sur différents « outils » entre 2008 et 2010 :

- Une vidéo (DVD) s'appuyant sur des témoignages
- Une exposition sur les paysages culturels
- Support internet
- Brochure dédiée présentant 4 rubriques (identité paysagère, le fleuve, les fronts bâtis, le grand paysage)
- Des rencontres paysages : soirées lecture de paysage, séances publiques de présentation

4/ La Loire à Vélo :

Concourant à un aménagement durable du territoire, le programme « La Loire à Vélo » participe à la protection et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement. Les aménagements sont respectueux du patrimoine ligérien et des richesses culturelles qui en font toute sa valeur.

La sécurisation de l'itinéraire est un point particulièrement important pour accueillir une clientèle familiale de proximité et internationale. Tout est mis en œuvre pour faciliter le confort de découverte des usagers (signalétique, aires d'arrêt, services).

« La Loire à Vélo » est un équipement public mis à la disposition de tous et accessible au plus grand nombre. L'itinéraire est systématiquement connecté aux gares ferroviaires importantes afin de favoriser l'inter modalité train/vélo.

« La Loire à vélo » est aujourd'hui un projet structurant, en parfaite adéquation avec les valeurs du site « Val de Loire - UNESCO ».

Fin 2010, 666 km de véloroutes, aménagements cyclables et voies partagées sont ouverts aux touristes à vélo (414 km en région Centre, 252 km en Pays de la Loire). La mise en service se fait tronçon après tronçon. La fin de réalisation de l'itinéraire est prévue pour le 1er trimestre 2012.

L'équipement de l'itinéraire par des panneaux cartographiques et touristiques est en cours. Ils ont pour objectif d'informer et de capter des clientèles potentielles, mais surtout de valoriser l'offre touristique des territoires traversés et d'orienter vers les services pour les cyclistes.

Afin de favoriser le développement et la qualification de l'offre de services, 4 démarches de labellisation ont été engagées auprès des hébergeurs et des loueurs de vélo, et plus récemment auprès de sites de visite et des Offices de Tourisme. En 2010, on dénombre 233 hébergeurs et 20 logeurs labellisés Loire à Vélo.

La fréquentation mesurée sur l'année 2006, par les huit compteurs automatisés installés sur la région Centre, était de 132 000 passages de vélo. En 2010, ce sont 301 000 passages qui ont été comptabilisés.

L'étude de fréquentation et des retombées économiques de « La Loire à Vélo » menées par les CRT Centre et Pays de la Loire en 2010 auprès de 7 000 personnes montre que sur la traversée des 2 régions, l'itinéraire a généré 21,5 millions de Km parcourus à vélo et 15,3 M€ de retombées économiques directes. Les touristes représentent 48% des sorties annuelles et 96% des retombées économiques. Sur la seule région Centre, l'itinéraire a donné lieu à 466 800 sorties, représentant 13,7 millions de km parcourus par 51% de touristes et 49% d'excursionnistes.

Les résultats de fréquentation de « la Loire à Vélo » en 2010 confirment l'impact du projet sur l'activité touristique régionale : la clientèle de touristes à vélo représente désormais un poids important : en août, 70% des professionnels situés dans les départements traversés par « La Loire à Vélo » affirmaient accueillir une clientèle pratiquant le cyclotourisme (Pour mémoire, les études d'impact montrent qu'un cycliste itinérant dépense en moyenne 68 €/jour, contre 40 € pour un touriste en voiture). A souligner, « La Loire à Vélo » est aujourd'hui la première destination française vélo vendue par les Tours Operators.

E. Propositions d'ajustements issues du bilan à mi-parcours.

Peu d'ajustements sont proposés pour le Grand Projet « Valorisation du Patrimoine et Développement Durable »

Ils visent principalement à prendre en compte les recommandations de l'évaluation thématique qui a été engagée l'année dernière :

- Faire référence à la charte d'excellence des grands sites patrimoniaux du Val de Loire signée le 30 janvier 2008 (entre l'Etat, les Régions Centre et Pays de la Loire, la Mission Val de Loire, les CRT Centre et CDT Touraine en tant que maîtres d'ouvrage, et 19 sites) dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche d'excellence des sites naturels et culturels remarquables du bassin de la Loire.
- Mentionner "Le Cher- Canal de Berry à Vélo" en Régions Centre et Auvergne), dans le prolongement, des aménagements de voies vertes et de la "Loire à Vélo", et des itinérances douces liées aux vallées du bassin.
- Indiquer l'intérêt de s'appuyer sur la restauration des ports, cales et quais existants dans les villages et les bourgs pour le volet Développement des activités de loisirs liées à l'eau et au titre de la préservation et de la valorisation touristique de la navigation de plaisance, et en particulier de la batellerie ligérienne,
- Prévoir un accompagnement dans la valorisation des centres d'interprétation et le réaménagement des Maisons de Loire au titre du soutien particulier aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des publics scolaires (classes Loire notamment) et parascolaires.

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER Loire

Si la valorisation du patrimoine constitue un axe à part entière du CPIER, elle est également prise en compte dans le Programme Opérationnel Plurirégional (PO.P) Loire, dans l'une des 3 mesures de l'Axe 3 « Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales », intitulée Mesure 31 « Démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts Loire ».

A. Contexte - Cadre d'intervention

Cette démarche se concentre autour de 3 thèmes complémentaires et emblématiques de la vallée de la Loire:

- La valorisation des Grands sites du Bassin de la Loire, que l'on peut qualifier comme des entités culturelles et naturelles remarquables, et qui constituent avec la Vallée de la Loire, la vitrine touristique des territoires ligériens. La liste de ces sites n'est pas prédéterminée, mais plusieurs d'entre eux par leur emplacement géographique ou leur histoire, sont mentionnés: Le secteur du Bec d'Allier, les Iles de Loire (entre Bourgogne, Auvergne et Centre), le Mont Gerbier de Jonc....
- La promotion des itinérances douces le long de la Loire et des vallées affluentes. Ce thème trouve sa cohérence et son lien avec le précédent, en s'insérant dans la démarche de renforcement de l'attractivité des grands sites par la liaison qu'il établit entre eux;
- La valorisation des paysages fluviaux, notamment en vue de favoriser les échanges d'expériences entre le territoire inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les autres sites.

Si les investissements matériels sont éligibles au titre du FEDER Loire, il convient de signaler que le Document de Mise en Oeuvre (DOMO) du FEDER Loire tend à privilégier les actions immatérielles (études, missions de conseils et appui, actions collectives de promotion et communication, etc...), ainsi que les opérations à caractère plurirégional.

B. Avancement de la programmation - Eléments financiers

Sur la période allant de janvier 2007 au 31 décembre 2010, à l'échelle du bassin de la Loire, 15 opérations ont été retenues au titre du PO FEDER Loire sur la mesure 31.

2 721 621 € de coûts d'opération ont été programmés pour 790 353 € de crédits européens alloués.

Avancement du PO FEDER au titre de la mesure 31 "Démarche d'excellence autour de la structuration et de la capitalisation des atouts Loire" au 31 12 2010

N° sous mesure	thème	Montant en €	Nombre d'actions
Ss Mesure 311	Démarche d'excellence des grands sites	420 741	7
Ss Mesure 312	Valorisation paysagère	160 703	3
Ss Mesure 313	Développement Vélo- routes	183 185	3
Ss Mesure 314	Activités liées à l'eau	6458	1
Ss Mesure 315	Appartenance ligérienne	19 266	1
Total		790 353	15

Ainsi il apparaît que la moitié des opérations et des crédits programmés, relèvent de la Démarche d'excellence des Grands sites. Ceci traduit les engagements pris par les Régions Centre et Pays de la Loire en faveur des actions développées par la Mission Val de Loire (4 opérations menées en maîtrise d'ouvrage - 184 925 € de subventions FEDER Loire mobilisées.)

Le Comité Régional de Tourisme (CRT) Centre a pour sa part également bénéficié de 202 442 € de subventions européennes pour 4 opérations, dont il a assuré la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des Régions Centre et Pays de la Loire dans le cadre de la Loire à Vélo. L'Europe a ainsi participé à la version actualisée du site Internet dédié à "la Loire à Vélo" ainsi qu'au financement des outils de communication (plaquette d'appel Loire à Vélo, plaquette "hébergements Vélo"...)

Il n'en reste pas moins que la consommation des crédits relevant de la mesure 31 "Démarche d'excellence autour de la structuration et de la capitalisation des atouts Loire", au 31 12 2010, est faible.

Par rapport à la maquette financière initiale du FEDER Loire qui prévoit 2 530 000 €, à peine 1/3 des crédits ont été programmés au cours des 4 ans écoulés, soit un rythme inférieur de moitié au rythme théorique moyen.

En conséquence, le comité de pilotage chargé de préparer la révision à mi parcours du Plan Loire, qui s'est réuni le 21 octobre dernier, a préconisé de transférer 500 000 € de la mesure 31, à la mesure 33 "Démarche d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs". Par ailleurs, l'évaluation menée au cours de l'année 2010 a permis de formuler des recommandations particulières, pour tenter d'apporter des solutions dans le cadre de la révision à mi parcours.

C. Propositions d'ajustement - Recommandations

Les propositions retenues tournent autour de 4 orientations visant à clarifier et ajuster les champs d'éligibilité

1. En précisant la notion et les critères de ce que l'on entend par "démarche d'excellence" à partir de 4 caractéristiques définies initialement : Action plurirégionale, fédératrice, partenariale et expérimentale. Cette approche a été perçue comme "élitiste" et semblant réservée au secteur géographique labellisé "Patrimoine Mondial" par l'UNESCO. Les critères bien que logiquement exigeants, sont apparus pour beaucoup de porteurs de projets comme "une marche trop haute", d'où un frein à l'émergence de projets. En conséquence, Il est proposé d'adapter la notion de "démarche d'excellence" à partir de "critères qui doivent être pris au cas par cas selon l'objet du projet, les critères de gestion professionnelle et le développement du tourisme durable local."
2. En adaptant et précisant les critères pour "les Grands Sites", et les modalités de soutien
Il est proposé de clarifier le terme en dissociant :
 - les grands Sites patrimoniaux du Val de Loire (les châteaux ou éléments phare du patrimoine culturel, connaissant une forte fréquentation)
 - des sites remarquables du bassin de la Loire (naturels ou culturels) qui sont des destinations "en devenir"
3. En précisant la notion et la définition de "projet interrégional"
A usage interne uniquement entre les gestionnaires, la dimension interrégionale s'apprécierait à partir de 3 entrées possibles :
 - Territoriale
 - Relevant d'une thématique reconnue comme de dimension interrégionale
 - Ou dans le cadre d'un travail en réseau
4. En confortant "la place des projets relatifs à l'identité ligérienne comme vecteur de notoriété et d'attractivité"
 - Développer de nouvelles thématiques identitaires / Loire (écotourisme...)
 - Mettre les projets émergents en réseaux soit par sous bassins, soit par réseau de villes (ex : Villes d'Art et d'Histoire)

Pour la Région Centre, ces propositions sont de nature à favoriser une meilleure exécution du PO FEDER Loire.

III-4/ Recherche, données, information

Engagement 2007 / 2013	Engagement au 31/12/2010	Perspectives d'engagement au 31/12/2013
1 M€	0.4 M€	1 M€
Taux d'engagement :	40%	100%

L'objectif principal de cette plate-forme est de donner de l'envergure à la recherche ligérienne, en renforçant son développement, sa lisibilité et sa visibilité. Dans une perspective d'exemplarité ou de reproductibilité à l'échelle européenne, voire internationale, l'objectif induit de reconnaissance est à atteindre par la production de travaux marquants, d'échanges d'expérience et de transferts de savoir-faire.

L'Etablissement Public Loire, qui a la responsabilité de ce thème, anime des groupes de travail et propose des démarches innovantes. Il s'appuie sur le Conseil Scientifique du Plan Loire. Il organise régulièrement la rencontre des acteurs scientifiques du Plan Loire et propose un plateau collaboratif d'échange d'informations, ainsi qu'un site internet dédié (www.plan-loire.fr).

Le budget global de cette plate-forme est de 6,9 M€ dans le cadre du CPIER. On doit noter que l'engagement de l'Etat sur ce thème à hauteur de 1,3 M€ est inclus dans le Contrat de Projets Etat – Région de la seule Région Centre. Par conséquent, l'engagement de la Région Centre, à hauteur de 1 M€ se fait selon cette même règle. En complément, le budget FEDER Loire consacré à la connaissance et à la recherche sera prochainement augmenté de 500 K€ pour atteindre un montant total de 9,15 M€. Les projets de recherche soutenus ont souvent un objet qui dépasse le seul intérêt régional, et c'est pourquoi la sélection des projets proposés par l'EPL se fait à l'échelle du bassin de la Loire, en mutualisant les apports financiers.

Pour sa part, la Région Centre, a ainsi soutenu les projets de recherche suivants :

TITRE DU PROJET	OPERATEUR	Année d'affectation	Coût total de l'opération	Subvention Région Centre
« Modélisation prospective hydrologique et de la qualité de l'eau dans le bassin de la Loire »	Université de Tours	2007	30 000,00 €	20 000,00 €
« Réajustement du lit actif en Loire moyenne, bilan géomorphologique et essai de modélisation numérique du fonctionnement des chenaux secondaires »	CNRS-Université Paris I	2007	83 382,00 €	60 000,00 €
« Dynamique hydrosédimentaire des bifurcations de chenaux dans un environnement fluvial »	Université de Tours	2008	120 340,00 €	60 170,00 €
« Réponse hydrologique de la Loire moyenne aux changements environnementaux »	Université Paris VIII - Vincennes Saint Denis	2008	151 103,00 €	40 843,00 €
« Evolution interannuelle des communautés de macroinvertébrés au sein d'herbiers de macrophytes invasifs sur un site de référence de Loire moyenne (Macrop-Inv) »	Université de Tours	2009	79 313,02 €	32 398,51 €
« Espèces végétales invasives et production de matière organique dans des annexes de l'hydrosystème Loire (INVAPROM) »	Université de Tours	2009	145 490,86 €	21 823,63 €
« Paysage et politiques territoriales : la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Le cas du Val de Loire »	Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP)	2009	106 675,00 €	46 800,00 €
« Fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres du Cher »	CNRS Délégation régionale Ile de France Ouest et Nord	2009 et 2010	212 528,00 €	63 920,00 €
« Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation sur la bassin de la Loire (ACCELL) »	Université de Tours	2010	105 745,00 €	49 297,50 €
TOTAL			1 034 576,88 €	395 252,64 €

IV/ Conclusion

La Loire et ses affluents irriguent notre région et, bien au-delà de cette réalité hydrologique, le grand fleuve nourrit notre identité, attire les habitants et les touristes, enchante notre imaginaire et s'impose comme une merveilleuse alliance entre la Nature et l'œuvre séculaire des hommes.

L'inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'Humanité en tant que paysage culturel vivant nous a donné la chance d'une plus grande prise de conscience de cet atout extraordinaire. Il nous faut à la fois préserver le fleuve et favoriser l'appropriation par le plus grand nombre des « valeurs » qui ont justifié l'inscription. Ce sera le plus sûr moyen pour que notre collectivité ligérienne sauvegarde et valorise ce bien commun de l'Humanité.

Cette appropriation par l'ensemble des ligériens aidera les décideurs privés et publics, car si ce paysage naturel et culturel doit être vivant, il doit d'abord être respecté. Tout ce qui peut le modifier profondément, par exemple un nouveau franchissement, ne doit être imaginé que si l'amélioration de nos conditions de vie justifie vraiment une modification du milieu naturel et du paysage. Encore faudra-t-il, dans cette hypothèse, avoir mené le projet dans une véritable démarche de développement durable, en étudiant les impacts, en cherchant à les compenser, en ayant l'ambition d'apporter une contribution contemporaine à l'œuvre des siècles passés. Nos décisions présentes doivent à la fois respecter la Loire et ajouter à nos motifs de fierté.

Ces considérations justifient pleinement l'implication de la Région Centre aux côtés de la Région des Pays-de-la-Loire à travers la Mission Val de Loire. Proche de l'UNESCO et des services de l'Etat, l'équipe porte une démarche d'information et d'éducation vers les habitants, et elle est en soutien auprès des Collectivités locales et des décideurs. Son action s'articule avec celle du PNR Loire-Anjou-Touraine, des Maisons de Loire et de tous les acteurs associatifs.

L'élaboration d'un plan de gestion du Val de Loire était demandée par l'UNESCO. La Région et la Mission Val de Loire ont contribué à l'élaboration du document initial qui est sous la responsabilité des services de l'Etat. Nous serons attentifs à la version finale de ce document de référence. En souhaitant qu'il porte des préconisations suffisamment porteuses d'une véritable démarche de développement durable.

Le principe même du Plan Loire est une réussite, car il permet de regarder la réalité des enjeux dans leur globalité, à l'échelle du bassin. La Région Centre est à la première place pour son implication financière et technique dans sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de valoriser le patrimoine, de protéger la biodiversité ou de prévenir les inondations. Elle anime en particulier la plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable ». Mais il reste beaucoup à faire et nous devons d'ores et déjà imaginer le Plan Loire IV, afin de confirmer notre effort commun. Souhaitons que l'Etat, qui donne déjà des signes de restriction budgétaire sur les questions de valorisation du patrimoine, garde les moyens suffisants pour mener une véritable politique de sécurité civile, qui est de sa responsabilité. La tempête Xynthia nous a rappelé combien la culture du risque restait à développer. Beaucoup a déjà été fait, et la Région Centre accompagne les collectivités dans leurs démarches de prévention. Mais les Communes, les entreprises et les habitants doivent être mieux préparés à une crue centennale.

Si, globalement, le Plan Loire est efficient, nous devons être attentifs à ce qu'il ne devienne pas une simple coordination administrative et financière. Le monde associatif et les habitants doivent être mieux associés aux politiques à l'œuvre, et partager, à la fois une culture du risque et la fierté d'une action concrète et complète de protection et de valorisation de la Loire.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport sur la Loire, d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant au Contrat de Projets Interrégional Loire, sous la forme proposée en annexe, éventuellement amendée de modifications mineures ultérieures résultant de la concertation avec les autres signataires.

François BONNEAU